

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de publication : 27 Avril 2022

Version 1.0

Section 1. Identification

Etiquette d'un produit:	GLIX-20™ – Partie A Code
Autres moyens d'identification:	Code de produit : 10000001, 10000004, 32000001, 32000002.
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions à l'usage:	Utilisé conjointement avec les parties B et C du GLIX-20™ pour créer une solution de réactifs.
Coordonnées du fabricant ou de l'importateur:	Portable PPB Pty Ltd Unité 2, 42 Tulloch Way, Canning Vale, Australie Occidentale, Australie 6155
Numéro de téléphone:	+61 8 6248 7714
Numéro d'urgence:	24 heures - +61 400 217 972 (GMT +8)

Section 2. Identification des dangers

Non classé comme marchandise dangereuse selon les critères du code australien des marchandises dangereuses (code ADG) pour le transport par route et par rail, MARCHANDISES NON DANGEREUSES. Sur la base des informations disponibles, non classé comme dangereux selon Safe Work Australia, NON HAZARDOUS CHEMICAL.

Liste des poisons (SUSMP): Aucune attribuée.

Mot de signal: Non applicable

Déclarations de danger: Non applicable

Conseils de prudence: Non applicable

Prévention: Non applicable

Réponse

EN CAS D'INGESTION: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Rincer la bouche avec de l'eau.

EN CAS D'INHALATION: En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais, si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. +61 8 6248 7714 GLIX-20® – PARTIE A Code

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Stockage

Stocker dans un endroit bien aéré, conserver le récipient bien fermé.

Autres dangers: Aucun

Symboles de danger: Aucun

Section 3. Composition et informations sur les composants

Identité Chimique	Synonyme	Numéro CAS	Proportions (%w/w)
Thiourea	Sulfourea Thiocarbamide	62-56-6	<10%
Disodium Phosphate	Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	<10.0%
Ingrédients non-dangereux	-	-	To 100%

Section 4. Premiers secours

Pour obtenir des conseils, contactez un centre d'information antipoison (par exemple, téléphonez Australie 131 126 ; Nouvelle-Zélande 0800 764 766) ou un médecin.

Ayez l'étiquette ou la FDS du produit avec vous lorsque vous appelez ou allez-vous faire soigner.

Ingestion: En cas d'ingestion, ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation: Amener la personne à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Gardez le patient au chaud et au repos.

Symptômes causés par l'exposition: Symptômes fréquents (voir rubrique 2 et/ou rubrique 11)

Soins médicaux et traitement spécial: Aucune donnée disponible.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Matériel d'extinction approprié: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant aux alcools, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique: Oxydes de soufre, oxydes de sodium non combustible.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

Code Hazchem: Non applicable.

Section 6. Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Précautions environnementales: Aucune précaution environnementale spéciale n'est requise

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Balayer et pelleter.

Gardez à récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Prévoyez une ventilation par aspiration appropriée aux endroits où la poussière se forme.

Pour les précautions, voir rubrique 2.2.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité d'acides.

Section 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Composant	TWA 8h	TWA 5 jours	STEL	Limitation maximales (si disponible)
Thiourea	-	-	-	

Aucune norme d'exposition n'est attribuée à ce matériau spécifique par Safe Work Australia.

Cependant, les normes d'exposition sur le lieu de travail pour les constituants sont indiquées dans le tableau. Remarque: tel que publié par Safe Work Australia Workplace Exposure Standards for Airborne Contaminants.

TWA - la concentration atmosphérique moyenne pondérée dans le temps d'une substance lorsqu'elle est calculée sur une journée de travail de huit heures, pour une semaine de travail de cinq jours.

Ces normes d'exposition sur le lieu de travail sont des guides à utiliser dans le contrôle des risques pour la santé au travail. Toute contamination atmosphérique doit être maintenue à un niveau aussi bas que possible. Ces normes d'exposition sur le lieu de travail ne doivent pas être utilisées comme points de repère clairs entre les concentrations sûres et dangereuses de produits chimiques. Ils ne sont pas une mesure de la toxicité relative.

Contrôles d'ingénierie:

Utiliser dans des zones bien ventilées ou fournir un système d'extraction d'air mécanique approprié.

Mesures de protection individuelle, par exemple équipement de protection individuelle (PPE): Protection des yeux et du visage utiliser un équipement approprié pour la protection des yeux protection de la peau manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser la technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Jetez les gants contaminés après utilisation conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire.

Se laver et se sécher les mains.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire n'est pas nécessaire. Lorsqu'une protection contre les niveaux de poussières nuisibles est souhaitée, utiliser des respirateurs ou des masques anti-poussière appropriés.

Les autres informations.

Normes de référence pour (EPI).

Protection respiratoire: AS/NZS 1715 et AS/NZS 1716. Gants : AS/NZS 2161.1.

Protection des yeux: AS/NZS 1336 et AS/NZS 1337

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Poudre cristalline, Blanc cassé
Odeur:	Aucune donnée disponible
pH:	6 - 7 à 200 : g/L
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition et intervalle Point:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas de données disponibles limites supérieures/inférieures d'inflammabilité
ou d'explosivité:	Non inflammable
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité relative:	1,7-1,75 g/cm ³ à 20°C
Solubilité:	C Soluble dans l'eau
Coefficient de partage : noctanol/	Aucune donnée disponible
La température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Disponible 100 °C
Viscosité:	Pas de données disponibles
 Autres paramètres physiques/chimiques	
Valeur calorifique spécifique:	Pas de données disponibles
Concentration de vapeur saturée:	Aucune donnée disponible
Libération d'inflammables invisibles inflammables:	Vapeurs et gaz non
Taille des particules (moyenne et étendue):	Pas de données disponibles
Répartition des tailles:	Pas de données disponibles
Forme et rapport hauteur/largeur:	Pas de données disponibles
Cristallinité:	Pas de données disponibles
Poussière:	Pas de données disponibles
Superficie:	Pas de données disponibles
Degré d'agrégation ou disponible agglomération et dispersibilité:	Pas de données disponibles
Potentiel redox:	Pas de données disponibles
Biodurabilité ou biopersistance:	Pas de données disponibles
Revêtement de surface ou chimie:	Pas de données disponibles

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Pas de données disponibles stable dans les conditions de stockage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de données disponibles.
Condition à éviter:	Aucune donnée
Matériaux incompatibles:	Disponible agent oxydants forts la combustion ou la décomposition thermique dégagera. Vapeurs toxiques et irritantes telles que les oxydes de soufre, les oxydes de sodium.
Produits de décomposition dangereux:	

Section 11. Informations toxicologiques

Aucun effet néfaste sur la santé attendu si le produit est manipulé conformément à cette fiche de données de sécurité et à l'étiquette du produit. Les symptômes ou les effets qui peuvent survenir si le produit est mal manipulé et qu'une surexposition se produit sont : Ingestion : Aucun effet indésirable prévu, cependant, de grandes quantités peuvent provoquer des nausées et des vomissements.

Contact avec les yeux: Aucune irritation des yeux prévue. L'exposition à la poussière peut provoquer une gêne due à la nature particulaire. Peut provoquer une irritation physique des yeux.

Contact avec la peau: Aucune irritation prévue.

Inhalation: L'inhalation de poussière peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Toxicité aiguë: Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Aucune donnée disponible.

Effets chroniques: Aucune donnée disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales: Aucune donnée pour confirmer les critères.

Cancérogénicité: Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène humain probable, possible ou confirmé par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration: Aucune donnée

disponible. Les autres informations

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été étudiées de manière approfondie.

Des propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues mais sont peu probables lorsque le produit est manipulé de manière appropriée.

Section 12. Informations écologiques

Ecotoxicité:

Eviter de contaminer les cours d'eau.

Persistance/dégradabilité:

Aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée n'est disponible.

Mobilité dans le sol:

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune information disponible (devenir dans l'environnement, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone, potentiel de perturbation endocrinienne et et potentiel de réchauffement planétaire).

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Les personnes qui effectuent des activités d'élimination, de recyclage ou de récupération doivent s'assurer qu'un équipement de protection individuelle approprié est utilisé, voir « Section 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle » de cette FDS.

Si possible, le matériau et son contenant doivent être recyclés. Si le matériau ou le contenant ne peut pas être recyclé, éliminez-le conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Pour le produit non utilisé, offrez une solution excédentaire et non recyclable à une entreprise d'élimination agréée.

Pour les produits mélangés avec de la terre, les propriétés des matériaux du sol doivent être déterminées et éliminées en conséquence conformément aux licences et/ou approbations locales de rejet de déchets.

Dans la plupart des États, l'EPA, le conseil local et les offices des eaux exigeront que l'occupant/l'exploitant du site gère et dispose d'installations de traitement des effluents appropriées.

Section 14. Informations sur le transport

TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE: Non classé comme marchandise dangereuse selon les critères du « Code australien pour le transport de marchandises dangereuses par route et rail. (Code ADG).

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune donnée disponible

TRANSPORT MARITIME: Non classé comme marchandise dangereuse selon les critères du Code maritime international des marchandises dangereuses (Code IMDG) pour le transport par mer.

TRANSPORT AÉRIEN: Non classé comme marchandise dangereuse selon les critères de l'Association internationale du transport aérien (IATA) Classification des dangers Inventaire australien des substances chimiques (AICS) (NICNAS)

Section 15. Informations réglementaires

Réglementation des marchandises dangereuses pour le transport aérien.

Ce matériel n'est pas soumis aux accords internationaux suivants:

- Protocole de Montréal (substances appauvrissant la couche d'ozone)
- Convention de Stockholm (polluants organiques persistants)
- Convention de Rotterdam (consentement préalable en connaissance de cause)
- Convention de Bâle (déchets dangereux)
- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL).
Ce matériel/constituant est couvert par les exigences suivantes.
- la norme pour la classification uniforme des médicaments et des poisons (SUSMP) établie en vertu de la loi de 1989 sur les produits thérapeutiques (Cwlth) (telle que modifiée). Si tel est le cas, indiquez le numéro de l'annexe Poisons pertinente - Non répertorié.
- Tous les composants de ce produit sont répertoriés ou exemptés de l'Inventaire australien des produits chimiques Substances (AICS).

Source des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au Safe Work Australia.
Préparation des fiches de données de sécurité pour les produits chimiques dangereux code de pratique préparé en vertu de la loi sur [la santé et la sécurité au travail et des réglementations sur la santé et la sécurité au travail](#).

Code de bonnes pratiques : Étiquetage des produits chimiques dangereux sur le lieu de travail « Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons No. 35 »

Classification des dangers

[Inventaire australien des substances chimiques \(AICS\) \(NICNAS\)](#)

[Rapports d'évaluation chimique \(NICNAS\)](#)

[Normes d'exposition sur le lieu de travail pour les contaminants en suspension dans l'air](#) [Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques \(SGH\) \(Nations Unies\)](#) [Portail mondial d'information sur les substances chimiques \(OCDE\)](#).

OCDE [désigne l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). [Système d'information sur les produits chimiques dangereux](#)
[Agence européenne des produits chimiques \(ECHA\)](#)

Autres références

National Road Transport Commission, 'Australian Code for the Transport of Dangerous Goods by Road and Rail. IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

Lewis, Richard J. Sr. 'Hawley's Condensed Chemical Dictionary 13th. Ed.', Rév., John Wiley and Sons, Inc., NY, 1997.

Guide australien d'intervention d'urgence.

Section 16. Autres informations

Date de préparation: 27 avril 2022 Raison de la

publication: nouveau problème de formulation

Préparé par ChemVit Consulting Pty Ltd www.chemvit.com.au

Abréviations ou acronymes clés utilisés : < Moins de, > Supérieur à.

<p>AICS Inventaire australien des substances chimiques. atm Atmosphère.</p> <p>CAS Chemical Abstracts Service (numéro de registre).</p> <p>cm² Centimètres carrés. deg C (°C) Degrés Celsius.</p> <p>SNC Système nerveux central EC Non Numéro de la Communauté européenne.</p> <p>g Grammes g/cm³ Grammes par centimètre cube. g/l Grammes par Litre.</p> <p>IDLH immédiatement dangereux pour la vie et la santé.</p> <p>LC50 LC signifie concentration létale.</p> <p>La CL50 est la concentration d'une matière dans l'air qui cause la mort de 50 % (la moitié) Le matériel d'un groupe est inhalé par des animaux pendant une période déterminée, généralement 1 ou 4 heures.</p>	<p>LD50 LD signifie dose létale.</p> <p>La DL50 est la quantité d'un matériel, donné en une seule fois, qui provoque la mort de 50 % (la moitié) d'un groupe d'animaux de test.</p> <p>mg/m³ Milligrammes par mètre cube</p> <p>NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health.</p> <p>Commission nationale de la santé et de la sécurité au travail de la NOHSC.</p> <p>OCDE Organisation de coopération et de développement économiques. ppb Parties par milliard. ppm parties par million. psi Livres par pouce carré</p> <p>Règlement REACH sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.</p> <p>SWA Safe Work Australie. STEL Limite d'exposition à court terme. Valeur limite du seuil TLV. Moyenne pondérée dans le temps TWA. ONU Nations Unies.</p>
---	---

Avis de non responsabilité.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée de bonne foi à partir des meilleures informations disponibles au moment de sa publication et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et dans cette mesure, nous pensons qu'elle est exacte.

Être tenus responsables de tout dommage ou utilisation non autorisée de ces informations ou du contact avec ce produit.

Dans tous les cas, assurez-vous d'avoir la version actuelle. L'utilisateur est prié de prendre ses propres décisions quant à l'adéquation des informations fournies aux circonstances dans lesquelles le produit est utilisé.